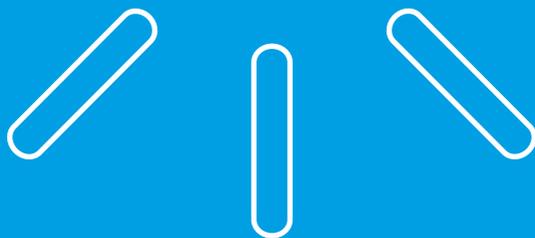


**DROITS DE L'ENFANT**



# IDÉES REÇUES

et comment y répondre



unicef  pour chaque enfant

FRANCE



**D'après la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée par l'ONU en 1989, chaque enfant dispose de droits, quelle que soit son origine ou sa religion, qu'il soit riche, pauvre, garçon, fille, avec ou sans handicap.**

**Parmi ces droits, on trouve :**

- Le droit à une identité
- Le droit d'être protégé contre les mauvais traitements
  - Le droit d'être protégé de toute discrimination
    - Le droit d'apprendre
    - Le droit de grandir en bonne santé
    - Le droit d'être protégé de la guerre
      - Le droit de s'amuser
      - Le droit de dire ce que l'on pense
    - Le droit d'être entouré d'une famille
      - Le droit d'être informé
  - Le droit à une justice adaptée à son âge...

**Le travail d'UNICEF est guidé par la CIDE, qui lui confère un rôle particulier, celui de veiller à sa bonne application. Pourtant ces droits font souvent l'objet de préjugés, qu'il est important de combattre au quotidien car ces préjugés peuvent conduire à la discrimination et à l'exclusion.**

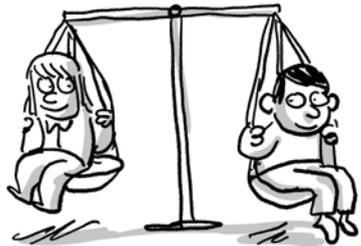
# #1

**FAUX!**

**“Les droits, c’est pour les politiques ou les juristes”**

**Dans le langage commun, la notion de « droit » appartient au domaine politico-juridique.**

En tant que citoyen lambda, nous ne nous sentons pas toujours concernés. Lorsque nos droits sont respectés, nous ne nous rendons pas forcément compte de leur importance. Pourtant, les droits nous concernent tous, car ils nous assurent l’accès à la santé, à l’éducation, à la protection contre l’exploitation et la violence.





© UNICEF France

# #2

**FAUX!**

**“Les droits, c’est un truc d’adultes !”**

**De nombreux enfants et jeunes ne peuvent pas revendiquer leurs droits car ils ne les connaissent pas.**

Le droit à l’information est pourtant protégé par la CIDE. C’est pourquoi ils se mobilisent, partout dans le monde, pour que leurs droits et ceux des autres soient respectés. Ils s’investissent auprès d’associations, de groupes et d’activités. Cet engagement est d’autant plus important que les messages de plaidoyer passent plus facilement entre pairs : c’est l’un des principes fondateurs des programmes d’engagement jeunes d’UNICEF France. À travers toute la France, 3 000 jeunes participent à des actions solidaires et sensibilisent leurs pairs.



# #3

**FAUX!**

**“Les enfants ont des droits, à condition qu'ils respectent leurs devoirs”**

**Les droits de l'enfant (de même que les droits humains) sont inconditionnels et inaliénables :**

chaque enfant naît avec et n'a donc pas besoin de les acquérir. Bien que les « droits et devoirs » soient souvent pensés comme interdépendants, remplir certains devoirs n'est pas une condition pour obtenir ou pour exercer ses droits. Toutefois, quel que soit notre âge, avoir des droits implique de respecter ceux des autres. S'ils ne sont pas respectés, nous pouvons les revendiquer, nous-mêmes ou par l'intermédiaire d'un tiers.

# #4

**FAUX!**

**“Les droits de l'Homme suffisent, inutile de rajouter les droits de l'enfant”**

**Les problématiques des enfants et des jeunes sont souvent perçues, à tort, comme secondaires par rapport aux problématiques des adultes.**

Les enfants, de par leur vulnérabilité et leur dépendance aux adultes, ont besoin d'une protection en plus de celle dont disposent les adultes.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) poursuit cet objectif. Elle veille à assurer une protection spécifique aux enfants.

## **Le saviez-vous ???**

**Certains droits des adultes ne peuvent pas s'appliquer aux enfants, et vice versa.** La Déclaration Universelle des droits de l'Homme reconnaît aux adultes le droit de se marier et de fonder une famille mais pas aux enfants. Au contraire, les forcer à se marier et à avoir des enfants constitue une violation de leurs droits. De nombreux autres exemples existent, tels que le droit de vote ou de s'engager dans l'armée.

# #5 **FAUX!**

## “La CIDE est inutile dans les pays dotés de lois de protection de l’enfance comme la France”

**C’est justement parce que la CIDE existe et a été ratifiée que de nombreuses lois nationales de protection de l’enfant ont vu le jour** : des pays ont modifié leur droit interne (code civil, code pénal, Constitution, etc.) afin de le mettre en conformité avec la CIDE.

C’est notamment le cas de la France qui a créé en 2000 **le Défenseur des enfants**. Rattaché au Défenseur des droits, il intervient de façon neutre et impartiale en faveur des enfants et veille au respect des droits et libertés de chacun.



### Le saviez-vous ???

Bien que la CIDE ne fasse pas partie du droit français, elle fournit aux enfants, depuis 2014, **un outil de recours individuel pour faire valoir leurs droits**, via le troisième protocole facultatif de la CIDE. Ainsi, chaque enfant peut déposer une communication individuelle devant le Comité des droits de l’enfant de Genève lorsqu’il ou elle est victime d’une violation de ses droits par l’État.

# #6

**FAUX!**

**“Puisque les droits de l’enfant ne sont toujours pas respectés dans le monde, la CIDE ne sert à rien”**

**Tous les cinq ans, le Comité des droits de l’enfant des Nations unies, composé d’experts indépendants, contrôle la mise en œuvre de la Convention :**

- il examine les rapports que les pays signataires, dont la France, lui soumettent ;
- il formule des recommandations pour clarifier des articles et améliorer la situation des enfants.

**Ces mécanismes de suivi, bien que non-contraignants juridiquement, peuvent avoir un fort impact et servir de base au plaidoyer des associations telles qu’UNICEF**

**France.** Le Comité organise également des discussions sur différentes thématiques (violence, environnement, digital...) afin de mieux comprendre la situation des enfants dans les pays auditionnés.



## **Le saviez-vous ???**

Depuis son adoption par l’Assemblée générale de l’ONU en 1989, la CIDE s’est adaptée aux nouvelles réalités de l’enfance. Des révisions et ajouts réguliers, via des protocoles facultatifs, permettent de faciliter son interprétation par les gouvernements. La CIDE reste ainsi un instrument législatif vivant et évolutif.

# #7

**FAUX!**

**“Les droits de l’enfant engendrent des enfants rois”**

L’objectif de la CIDE n’est pas de « surprotéger » les enfants mais de reconnaître le devoir de protéger les mineurs des injustices graves, qui peuvent limiter leur développement et leur causer des souffrances.

Elle n’implique d’aucune façon que les enfants ont le droit de tout faire. Par exemple, le droit aux loisirs n’implique pas le droit d’avoir tous les jouets que l’on veut.

# #8

**FAUX!**

**“C’est « ailleurs » que les droits de l’enfant ne sont pas respectés”**

Lorsque nous entendons parler des injustices dans le monde, nous pensons souvent que cela n’arrive qu’ailleurs, notamment dans les pays les plus pauvres.

Pourtant, en nous montrant attentifs au monde qui nous entoure, nous nous apercevons que les causes des plus grandes injustices sont des attitudes et situations qui existent aussi autour de nous.

En France, par exemple, la discrimination et la pauvreté empêchent de nombreux enfants d’accéder à la santé, à l’éducation, et à la protection.



# #9

**FAUX!**

## “Certains droits sont plus importants que d’autres”

**La Convention doit être appréhendée de façon globale, car tous les droits sont connectés les uns aux autres.** Il n’y a donc pas de droits plus importants que les autres. Quatre « principes généraux » jouent un rôle fondamental dans l’interprétation et l’exercice des droits :

**1. La non-discrimination** (article 2),

**2. L’intérêt supérieur de l’enfant** (article 3),

**3. La survie et le développement** (article 6),

**4. La participation des enfants** (articles 12 à 17).



### Le saviez-vous ???

- Il arrive que les adultes, en tant que détenteurs d’obligations envers les enfants, doivent privilégier un droit par rapport à un autre suivant le principe général de l’intérêt supérieur de l’enfant. Par exemple, lorsque c’est dans son intérêt, un enfant peut être séparé de ses parents.
- Certains droits doivent nécessairement être soumis à des restrictions, souvent délimités par la loi. Par exemple, la liberté d’expression (article 13) s’arrête si elle est utilisée pour priver les autres de leurs droits.



© Michaël Zumstein-UNICEF France

# #10

**FAUX!**

**“Je ne peux rien faire pour les droits de l’enfant”**

**Bien sûr que si ! La première chose que nous pouvons tous faire est de connaître et de faire connaître ces droits**

Cela nous permettra de réfléchir aux situations de non-respect ou aux manquements qui pourraient survenir autour de nous. N’hésitez pas à vous renseigner sur **les différents moyens disponibles pour défendre ces droits** : les lois qui protègent les enfants, les associations ou organismes spécialisés dans ce domaine, les initiatives permettant la participation des enfants et des jeunes...

Vous pouvez également soutenir UNICEF en participant à des actions solidaires, en devenant bénévole, jeune engagé, ou en faisant un don...

Rendez-vous sur **[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)** ou **[www.myUNICEF.fr](http://www.myUNICEF.fr)**.

## À propos d'UNICEF

UNICEF promeut les droits et le bien-être de chaque enfant, dans toutes ses actions. Nous travaillons dans 190 pays et territoires du monde entier avec nos partenaires pour faire de cet engagement une réalité, avec un effort particulier pour atteindre les enfants les plus vulnérables et marginalisés, dans l'intérêt de tous les enfants, où qu'ils soient.

Pour plus d'informations sur  
UNICEF et son travail :  
[www.unicef.fr](http://www.unicef.fr)

Adapté d'un document d'UNICEF Comité Espagnol  
(auteur : Amaya López de Turiso).



**DROITS DE L'ENFANT**

# 10 IDÉES REÇUES

et comment  
y répondre



Illustrations de Lisa Mandel



unicef   
FRANCE

unicef   
FRANCE

pour chaque enfant